

**Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N°134-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement des journées du Patrimoine

ARRETE

Article 1 : Pour faciliter le bon déroulement des journées du patrimoine, le stationnement de tous les véhicules, hormis ceux de l'association mémoire, est interdit

Place Casadéenne

Du samedi 19 septembre 2026 à partir de 8 heures au dimanche 20 septembre 2026 20 heures

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 15 septembre 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

